



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 22 NOVEMBRE 2017

**EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2017-126 / 9-1**

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 16 novembre 2017, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 32 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

**Absent :** R. REVIL

Le secrétaire de séance désigné est R. MAZZILLI

---

**OBJET :** ADMINISTRATION GENERALE : Mutualisation du logiciel métier MARCO-WEB -  
Convention entre la Ville et la Communauté d'Agglomération du Pays  
Voironnais

---

Rapporteur : Yves Allardin

**EXPOSE :** Les services de la Ville de Voiron et de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais sont amenés de façon récurrente à utiliser le logiciel de rédaction de marchés publics MARCO de l'éditeur AGYSOFT.

AGYSOFT a informé ses clients courant 2016, que la version V2 du logiciel ne serait plus maintenue après 2017.

Le Pays Voironnais a décidé de migrer dès 2016 sur la version full-web.

Fin 2016, la commune de Voiron a demandé un devis pour la migration en version full web.

Compte tenu des coûts annoncés, une étude comparative a été faite entre un scénario communal (Ville de Voiron seule) et un scénario mutualisé (Ville de Voiron intégrée à la CAPV en qualité d'organisme).

Au vu des résultats de l'étude financière, il a été convenu de recourir à la mutualisation de l'outil informatique Marco-web pour la rédaction des marchés publics.

La mutualisation du logiciel Marco web est formalisée par une convention qui prévoit les modalités pratiques et financières.

... / ...

La convention d'une durée d'un an, est renouvelable chaque année par tacite reconduction.

**PROPOSITION :**

Vu l'avis de la Commission Economie, Finances et Administration générale en date du 14 novembre 2017

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser la mutualisation du logiciel métier Marco-web
- D'accepter les termes de la convention
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

**DECISION :** La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (32 POUR)**  
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

  
Julien POLAT